



Policier qui faisait sauter des PV : un «bouc émissaire», selon son avocat



L'avocat d'un policier qui faisait sauter des contraventions a plaidé ce vendredi que son client, poursuivi pour corruption, fait office de «bouc émissaire», «au sens biblique du terme». Mercredi, devant le tribunal correctionnel de Paris, le parquet a requis contre le prévenu âgé de 47 ans un an de prison, dont trois mois ferme, 10 000 € d'amende et une interdiction définitive d'exercer.

Lors du réquisitoire, a souligné son avocat Me Alexandre-M Braun, le policier suspendu de ses fonctions était seul sur le banc, au premier rang de la salle d'audience. Les huit autres prévenus, cinq de ses collègues et trois «corrupteurs» présumés, étaient assis au fond de la salle. Tel le petit cheval blanc que chantait Georges Brassens, «tous derrière et lui devant», a plaidé l'avocat.

Plus qu'un cheval, le prévenu est un «bouc émissaire», qui devrait expier «tout le système de corruption qui a existé et qui, je le crains, au moins partiellement continue d'exister à la préfecture de police de Paris», a déploré Me Braun. Outre divers cadeaux et invitations, son client a estimé le bénéfice financier de ces annulations à 3000 € par an.

«Ces pratiques là sont admises par la hiérarchie»

Devant le tribunal, son avocat a fait valoir que la plupart des contraventions

de forme, ou en sollicitant des indulgences. Pour le surplus, les PV étaient notamment raturés a posteriori afin de les rendre non-valides.

L'affaire avait éclaté après que le gérant d'une société spécialisée dans le contentieux lié aux annulations de points eut affirmé que le policier lui avait proposé ses services, et notamment 100 € par point de permis dont l'annulation a pu être évitée. Un «tarif théorique», mais «jamais appliqué», selon l'avocat du policier.

Si son client «accepte la perspective de ne plus retourner dans la police», l'avocat a demandé au tribunal, «pour le symbole, de ne pas prononcer de peine de prison ferme». Pourtant, «trois mois avec sursis, c'est une épée de Damoclès», mais «trois mois ferme», ce serait «réglé», car son client a déjà effectué trois mois en détention provisoire. Il a suggéré une peine d'amende avec sursis, «quitte à en augmenter le quantum».

«Est-ce qu'on peut encore poursuivre des fonctionnaires parce qu'ils ont fait comme tout le monde», s'est interrogé l'un des autres avocats de la défense, Me Laurent Benarrou, quand nombreux sont ceux «qui ont ces pratiques là, qui sont admises par la hiérarchie?».

Le jugement a été mis en délibéré au 22 mai.

«J'étais sollicité par des gens très haut placés»

Monde politique, du show-bizz, de la police, de la presse, «j'étais sollicité par des gens très haut placés». Chauve, trapu, le policier, suspendu

Un ancien l'avait prévenu de ne «surtout pas» prendre «ce poste-là», au service de traitement des contraventions de la préfecture de police de Paris, «un poste à risque». «Dangereux, parce que l'IGS (NDLR : l'Inspection générale des services, la police des polices) était déjà passée plusieurs fois.»

«Plus on accepte les sollicitations, plus il y en a», raconte Bruno, 47 ans, «et il y a un moment où on n'en peut plus». «Une fois que quelqu'un a votre numéro de téléphone, ça fait boule de neige, vous êtes sollicité par un nombre incalculable de personnes», explique le prévenu.

Dans ces locaux, «le public est admis», a-t-il poursuivi. «On n'est pas la Foire de Paris», mais «énormément de monde» y passait, avec une «hiérarchie très complaisante». «J'ai fait deux demandes de mutation en 2008 et 2007 (...) refusées par mon commandant, justement parce que je savais trop de choses», a-t-il avancé.

Issu d'une famille de policiers, ses parents dans la salle, il répète qu'il est rongé par la «honte», «d'avoir sali (sa) tenue, (son) métier de flic», «c'était tellement facile».

Paris